

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit et science politique

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, science politique, économie et gestion

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit et science politique* est une licence généraliste qui entend former les étudiants dans les quatre grandes disciplines classiquement abordées dans les facultés de droit et de science politique : le droit privé, le droit public, l'histoire du droit et la science politique. Ses enseignements sont organisés sur trois années subdivisées en six semestres. Elle se propose d'offrir à l'étudiant la possibilité d'acquérir, en première année de licence (L1) et en deuxième année de licence (L2), les savoirs fondamentaux dans les quatre grandes disciplines en étant particulièrement attachée, dans le cadre de ces deux premières années, à la progressivité dans l'acquisition de ces savoirs. Elle affiche, en outre, la volonté de respecter un équilibre certain entre les disciplines.

La licence *Droit et science politique* de l'Université Nice Sophia Antipolis se distingue par la mise en place d'une troisième année de spécialisation qui doit amener l'étudiant, dès la troisième année de licence (L3), à opter soit pour le droit privé/droit des affaires, soit pour le droit public, soit pour la science politique.

Il s'agit d'une formation qui doit permettre à l'étudiant de disposer, en particulier, des qualités requises de tout juriste. La licence est présentée comme permettant à l'étudiant qui en est issu, tout à la fois, d'obtenir un emploi (assistance juridique, cadre dans un service juridique ou au sein de l'administration publique après passation des concours) ou de poursuivre en master.

Les enseignements ont lieu sur le site de l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit et Science politique à Nice.

Analyse

Objectifs

Le dossier indique assez clairement le type de connaissances que l'étudiant doit avoir assimilées à l'issue de sa licence. Il spécifie les grandes disciplines abordées durant les trois années (droit public, droit privé, histoire du droit et science politique). Il indique également le type de compétences qui doivent être celles de l'étudiant à l'issue de sa licence (maîtrise du raisonnement juridique, rigueur etc.) et qui correspondent aux qualités que l'on doit en principe attendre d'un juriste. Et précisément, s'il est affirmé qu'un équilibre entre les quatre grandes disciplines est recherché, on peut néanmoins s'interroger sur la concrétisation de cet équilibre. La place de la science politique est ainsi, par exemple, assez minorée, au moins dans le cadre des deux premières années de la licence. Il est rappelé dans un document de communication à destination des étudiants, qu'il s'agit d' « une formation généraliste dans les grandes matières juridiques et d'une initiation à la science politique ». La formation affiche pour objectif soit l'accès à l'emploi, soit la poursuite d'études.

Organisation
<p>La structure d'ensemble est parfaitement lisible. La licence permet une spécialisation progressive grâce à des années de L1 et L2 généralistes et une année de L3 offrant des parcours de « spécialisation » (droit privé/droit des affaires, droit public, science politique). En première année, la plupart des enseignements sont obligatoires et permettent à l'étudiant d'acquérir les fondamentaux, principalement dans les grandes disciplines juridiques. On doit en effet souligner qu'il n'y a qu'un seul enseignement de science politique (Vie politique française) par ailleurs non assorti de travaux dirigés (TD). Il y en a deux en deuxième année (Les grands enjeux politiques contemporains et Fondamentaux de la science politique), toujours non assortis de TD. L'ensemble représente 90 heures de cours pour les deux premières années de licence. Enfin, l'anglais n'est introduit qu'en fin de L2. Les étudiants ne suivent que 15 heures de TD d'anglais sur les deux premières années. Si l'on comprend bien que le nombre important d'étudiants implique une mobilisation de moyens considérables sur les langues, il paraît surprenant, en 2016, de n'offrir des cours d'anglais qu'en fin de L2. Il est envisagé de mettre en place du <i>e-learning</i>. Dans l'hypothèse où l'Université n'offrirait pas de moyens durables pour cet enjeu pourtant important pour les étudiants, cela apparaît comme un moindre mal.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette licence est la seule licence de droit et science politique du département. Elle permet donc clairement de répondre à des besoins sur ce territoire. La licence de droit et de science politique est en relation avec la faculté des lettres pour un parcours science politique de la licence d'histoire.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe est pluridisciplinaire : il y a 23 privatistes (six professeurs (PR), 17 maîtres de conférences (MCF)), 22 publicistes (10 PR, 12 MCF), huit historiens du droit (quatre PR, quatre MCF), huit politistes (un PR, quatre MCF, un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)), un économiste (MCF). La quasi-intégralité des enseignants (sauf trois, un de l'Institut supérieur d'économie et de management (ISEM) et deux autres de l'Institut du droit de la paix et du développement (IDPD)) vient de l'UFR Droit-Science politique. Les cours magistraux (CM) sont assurés uniquement par les MCF et les PR. Les TD sont quant à eux pris en charge par les doctorants mais aussi par des praticiens. Si cette répartition des tâches est classiquement considérée comme assurant qualité et engagement pour ce qui concerne les CM, elle n'est peut-être pas sans lien avec une difficulté à intégrer le point de vue des praticiens dans cette formation (difficulté par ailleurs assumée). Les responsables de la formation y voient néanmoins le lien des étudiants avec les débouchés et le monde professionnel ; lien qui tient essentiellement, donc, aux aléas de l'affectation des étudiants dans les groupes de travaux dirigés. Par ailleurs, le dossier n'identifie formellement la présence que d'un seul professionnel pour un volume horaire de 30 heures, ce qui est assez peu au regard de l'objectif affiché. Des interventions plus générales (mais ponctuelles) sont envisagées pour l'avenir.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de cette licence montrent qu'elle répond à une demande très importante et croissante de formation dans le domaine. Les taux d'abandon en L1 sont plutôt faibles (autour de 8 % - de 7,52 % à 9,19 %). Le taux de réussite ne peut être, à partir des données communiquées, calculé que pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Il est en L1, respectivement, de 41,04 % et de 31,64 %. Ils correspondent aux taux de réussites L1 classiques en droit. Quant au devenir des étudiants, une indication est donnée à propos de la poursuite d'études qu'ils considèrent comme la suite logique de la licence. Sur les années 2012-2013 et 2013-2014, 70 % et 72,66 % des étudiants ayant validé leur licence ont intégré un master. Ce qui laisse environ 30 % des étudiants dont on ne sait ce qu'ils deviennent. La formation évoque, sans donner d'évaluation, une poursuite d'études dans d'autres établissements (type école de commerce) et un faible taux de réponses à l'enquête sur les insertions. Elle ne donne, sur ce point, pratiquement aucun chiffre sauf pour l'année 2013-2014 où sur les 17 étudiants répondant à l'enquête, aucun n'était inséré dans la vie professionnelle près d'un an après validation de leur diplôme. On peut se demander si cela ne révèle pas, en dépit de l'objectif d'accès à l'emploi affirmé, une orientation nette vers la poursuite d'études.</p>
Place de la recherche
<p>La licence est présentée comme « bénéficiant des travaux des enseignants-chercheurs ». Néanmoins aucun élément du dossier ne permet de comprendre comment s'établissent les liens entre recherche et enseignement. Les responsables de la formation estiment, en tout état de cause, que la question est sans objet en ce que « la licence (...) demeure un cycle de formation ». La position de principe peut interroger dès lors que, par ailleurs, les responsables de la formation soulignent que, selon eux, la suite logique de la licence est le master, donc potentiellement le master recherche. Il pourrait être alors pertinent de prévoir une forme de sensibilisation (fût-elle légère) à la recherche.</p>

Place de la professionnalisation
<p>Rien n'est prévu en termes d'accompagnement de l'étudiant dans la formalisation de son projet professionnel. Les contacts avec les milieux socio-économiques ou culturels sont très limités. En effet, la dimension « professionnalisante » de la formation repose sur l'attribution de TD (on ignore dans quelle proportion) à des professionnels (on ignore lesquels) avec la part d'aléas que cela comporte dès lors que les TD sont aussi assurés par des doctorants (qui pourraient être considérés comme des professionnels de la recherche si les responsables de la formation n'avaient pas jugé « sans objet » la place de la recherche en licence...).</p> <p>Dans les perspectives d'amélioration, est mentionnée la mise en place d'une unité d'enseignement (UE) « compétences transversales » en L3 sur les problèmes économiques et juridiques du territoire. Cette idée semble très intéressante. Il est simplement surprenant qu'elle n'intègre pas, en tout cas pas explicitement, la dimension politique des enjeux territoriaux.</p>
Place des projets et des stages
<p>Il n'y a pas de projets tuteurés. Les partenariats avec les entreprises sont peu envisageables du fait du niveau d'études et de la masse d'étudiants concernés. Le stage est uniquement facultatif à partir de la L2 et ne fait l'objet d'aucune évaluation. La licence connaît des difficultés d'encadrement et des difficultés pour trouver des lieux de stage. Tous ces points sont clairement à mettre en relation avec la masse d'étudiants formés. En l'absence de personnel à temps plein dédié à ces questions, l'équipe ne peut développer d'actions dans ce domaine.</p>
Place de l'international
<p>Des partenariats étroits existent déjà avec Casablanca et Turin. Le nombre d'étudiants niçois profitant de ces dispositifs reste faible, même si leurs conditions d'accueil sont jugées positives dans le dossier (il n'y a que peu d'informations précises sur ce que font les étudiants en question). Rien n'est indiqué sur les critères de sélection des étudiants. Rien n'est spécifié quant aux aspects concrets du partenariat avec les enseignants-chercheurs de l'Université de Casablanca. Il aurait été, en outre, intéressant d'en savoir plus sur l'articulation entre ces partenariats et les parcours <i>Droit public</i> et <i>Science politique</i> de la L3. Globalement, le dossier de présentation est assez elliptique tant sur la troisième année délocalisée au Maroc que sur la double licence organisée avec l'Université de Turin.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La licence respecte l'absence de sélection à l'entrée. Seul un seuil d'un maximum de 1200 étudiants a été acté. L'enjeu des passerelles existantes n'est abordé que rapidement et de manière imprécise. La licence a mis en place un système de tutorat par des étudiants avancés (deuxième année de master (M2) et doctorat) avec des séances en petits groupes mais peu suivies. Est aussi organisée une conférence intitulée « réussir sa 1^{ère} année » qui paraît importante mais reste une action ponctuelle. Par ailleurs, cette conférence est proposée quelques semaines après le début des cours. On peut se demander si elle n'est pas organisée à un moment où ce qui pourrait y être abordé, l'a déjà été soit en séance de tutorat soit en TD. Le dossier de présentation n'est pas très précis quant aux modalités de cette conférence. Proposition intéressante de mise en place d'une pré-rentrée repensée (avec dispositif de mise à niveau). Dispositif au sujet duquel il est rappelé, à juste titre, qu'il ne pourra être mis en œuvre que si les moyens le permettent.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement se fait essentiellement en présentiel, ce qui est encore maintenant la forme classique de l'enseignement en droit. Le dossier met l'accent sur le développement des usages de l'environnement numérique de travail (ENT) et de JALON (plateforme pédagogique). Sont notamment évoqués des cours mis en ligne. Cela semble une expérimentation très intéressante mais elle n'est pas chiffrée ni analysée de manière qualitative. Dans le même ordre d'idée, les responsables de la formation évoquent le recours à la pédagogie inversée. L'idée est là encore intéressante mais rien n'est précisé quant à la proportion dans laquelle cette technique est utilisée ni pour quels enseignements.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les jurys d'examen sont composés et fonctionnent d'une manière très classique. Y participent les enseignants des CM et TD, du semestre concerné. L'évaluation des étudiants et la délivrance des crédits européens (ECTS) sont précisément décrits dans les règlements pédagogiques. La formule retenue présente une certaine originalité. En effet, pour les quatre premiers semestres, une seule des matières fondamentales fait l'objet d'un écrit de trois heures. Il revient au doyen (selon des critères qui ne sont pas spécifiés) de choisir la matière qui fera l'objet de l'écrit de trois heures. On ne</p>

sait si l'information est délivrée en début, en cours ou en fin de semestre ou si les étudiants découvrent le jour même de l'examen quelle est la matière donnant lieu à cette épreuve de trois heures. Ce n'est qu'en L3 que toutes les matières fondamentales donnent lieu à une épreuve classique de trois heures et que toutes les autres matières donnent lieu systématiquement à épreuve orale. Sur les épreuves des matières fondamentales, d'un point de vue méthodologique, on ne peut que constater la recherche d'une progressivité dans la maîtrise des exercices académiques propres aux facultés de droit.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le supplément au diplôme comporte les informations nécessaires. Peut-être pourrait-il être précisé quant au contenu des UE. Aucune modalité de suivi d'acquisition des compétences n'est évoquée. La procédure est présentée comme « peu connue et peu utilisée » dans le dossier. Le dossier de présentation ne comporte que trop peu d'éléments pour exprimer un avis formel sur ces questions.

Suivi des diplômés

Aucun suivi des diplômés n'est prévu. Les responsables de la formation considèrent la question comme sans objet. L'argument est le suivant : les étudiants poursuivent en master. Le problème tient au fait que ça n'est pas vrai pour environ un tiers de la promotion de troisième année, ce qui ne peut être tenu comme négligeable.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement a été mis en place suite à une recommandation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Il se réunit au moins une fois par an, ce qui est une périodicité satisfaisante. La composition, en formation restreinte, fait intervenir le directeur d'UFR, le responsable de la licence, un représentant des étudiants, un représentant pour chaque département (on suppose, car rien ne le précise, que les quatre départements renvoient aux quatre disciplines - droit privé, droit public, histoire du droit et science politique). La formation plénière réunit les mêmes auxquels s'ajoutent quatre professionnels. Un procès-verbal est produit en annexe. Un certain nombre de conclusions/recommandations sont énoncées. Rien n'est précisé quant aux suites données à ces conclusions/recommandations. L'évaluation par les étudiants a été relancée en 2015 suite à une demande de l'AERES. Le dossier ne précise pas pourquoi elle avait été interrompue. Les taux de réponse restent néanmoins insignifiants. Les étudiants ne perçoivent donc clairement pas ce dispositif comme un outil efficace d'amélioration de leur formation. Rien n'est dit des logiques de communication autour de cet enjeu.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une offre de formation, en droit, complète.
- Une progressivité dans l'acquisition des fondamentaux avec une L3 qui est une vraie année de spécialisation.
- Une progressivité dans la maîtrise des exercices académiques propres aux facultés de droit qui se traduit dans les modalités d'évaluation des étudiants.

Points faibles :

- Une absence d'enseignement de l'anglais avant la fin de la L2.
- Une focalisation très nette sur les enseignements de droit tandis que la science politique se voit accorder une place insuffisante (90 heures sur les 1020 heures qu'un étudiant doit suivre) alors même qu'il s'agit d'une licence droit et science politique.
- Aucune assistance dans l'élaboration, par l'étudiant, d'un projet professionnel.

- Une place des professionnels insuffisante d'autant plus qu'elle est mise en avant.
- Un suivi du devenir des étudiants insuffisant pour ceux (environ 30 %) qui ne poursuivent pas en master.

Avis global et recommandations :

La licence *Droit et science politique* de l'Université de Nice propose, en trois ans, une formation solide et attractive qui fonctionne malgré des effectifs très importants et un contexte de réduction budgétaire. Elle permet à l'étudiant d'acquérir progressivement la maîtrise des concepts fondamentaux ainsi que des méthodes propres aux exercices académiques le formant au raisonnement juridique. La place de la science politique, assez minoré (dans ses enseignements, dans ses débouchées), pourrait être clarifiée et accrue.

Il s'agit d'une licence dont le projet est essentiellement de conduire l'étudiant en master. En dépit de ce qui est pourtant affirmé au titre des objectifs poursuivis, la licence n'est en revanche pas conçue pour favoriser l'accès à l'emploi de l'étudiant. Il s'agit là d'un parti pris manifestement assumé par les responsables de la formation. Il conviendrait de mener, néanmoins, une réflexion sur ce point.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**
LICENCE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Réf : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180014718-018766-RT

Nice, le 25 avril 2017

Nous tenons tout d'abord à remercier les rapporteurs pour l'analyse effectuée ainsi que pour les remarques et recommandations soulevées, apportant un regard externe à notre formation. Nous en tiendrons bien entendu compte dans le projet qui sera proposé pour accréditation.

Vous trouverez dans la suite du document des éléments complémentaires reprenant les différents points soulevés lors de l'expertise.

1) Une absence d'enseignement de l'anglais avant la fin de la L2.

Réponse : L'anglais sera introduit dès la L1 (S1 et S2) dans le cadre d'un enseignement en e-learning. Cela se prolongera en L2 (S3), puis des enseignements en face à face prendront le relais.

2) Une focalisation très nette sur les enseignements de droit tandis que la **science politique** se voit accorder une place insuffisante (90 heures sur les 1020 heures qu'un étudiant doit suivre) alors même qu'il s'agit d'une licence droit et science politique.

Réponse : L'introduction de travaux dirigés dès la L1 et l'ajout de cours obligatoires répondront aux attentes du département de science politique et seront compatibles avec les ressources existantes. De plus, la mention sera désormais une mention Droit.

3) Aucune assistance dans l'élaboration, par l'étudiant, d'un projet professionnel.

Réponse : Dans le cadre des compétences transversales, un module de pré-professionnalisation sera organisé en L3 (semestre 6). De plus, le renforcement des liens avec l'ESPE permettra de mieux mettre en évidence les débouchés de l'enseignement pour nos étudiants (CPE notamment).

4) Une **place des professionnels** insuffisante d'autant plus qu'elle est mise en avant.

Réponse : La place des professionnels sera repensée, en s'appuyant sur le conseil de perfectionnement. Leur visibilité sera accrue grâce une réorganisation et un développement d'actions de mise en relation (journée des métiers, conférences...).

5) Un suivi du **devenir des étudiants** insuffisant pour ceux (environ 30 %) qui ne poursuivent pas en master.

Réponse : Ce point fera l'objet d'un dialogue approfondi avec le service central compétent d'un côté, et la scolarité de la licence de l'autre.

Président de l'Université
de Sophia Antipolis et par délégation,
Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique


Sophie RAISIN